




la lettre d'info du SIPPEREC

ÉNERGIES NUMÉRIQUE 

## à la une

# 1<sup>ER</sup>

### Partenaire majeur des collectivités en Île-de-France :

- Acteur régional de l'aménagement numérique 
- Producteur public d'énergies renouvelables du territoire 
- Coordonnateur de la mutualisation de l'achat public local de la région 
- Contrat de concession d'électricité au niveau national...

**Le SIPPEREC vous présente ses meilleurs vœux. Et en 2018, nous faisons le vœu d'être toujours les premiers à vos côtés.**

# 2018

## NUMÉRIQUE

### L'innovation participative pour construire un cloud communautaire



Dans le cadre de la démarche ville connectée du Sipperec, une quinzaine de représentants de collectivités ont pris part à une journée de réflexion collective, le 15 décembre dernier, sur les services de type « cloud communautaire », c'est-à-dire de partage de ressources numériques, de serveurs ou de stockage au sein d'une communauté de collectivités ou d'acteurs publics.

Au point de départ de cet atelier de co-construction, deux constats :

- **les besoins informatiques se multiplient au sein des collectivités**, dans un contexte de nouvelles obligations légales (open data, protection des données, archivage, etc.) et de contraintes budgétaires de plus en plus fortes ;
- **certaines collectivités disposent d'infrastructures pouvant être partagées avec d'autres**, notamment via l'utilisation des Réseaux d'Initiative Publique (RIP) de fibre optique déployés sur le territoire.

Parce que le SIPPEREC est convaincu de la force de l'intelligence collective, cet atelier a confronté idées et expériences pour bâtir une vision partagée des besoins en matière de cloud communautaire, dessiner une vision cible à l'horizon 2025 et imaginer des premiers prototypes permettant de se projeter concrètement vers les premiers services numériques partagés.

**Pour en savoir plus :** une vidéo est disponible sur notre site Internet.

### Le savez-vous ?

Les incidents de type « fuite de données » ont augmenté de 400% durant les 3 dernières années. Aussi, le règlement général de la protection des données devient plus restrictif et impose davantage d'obligations aux collectivités à compter de mai 2018.

Il est donc important pour les collectivités, d'avoir, d'ici là :

- désigné un « DPO » (Data Protection Officer ou Délégué à la protection des données);
- réalisé un audit et une cartographie de ses données.

+ d'info auprès de **Lionel Silleau**, lsilleau@sipperec.fr / Tél : 01.44.74.85.69

### Le THD pour tous en 2020 ?

À trois ans de l'échéance prévue pour une couverture intégrale du territoire régional en Très Haut Débit, le SIPPEREC a offert aux adhérents la possibilité de rencontrer les opérateurs privés qui interviennent sur le territoire du syndicat, ainsi que les représentants de l'AVICCA et de la Préfecture de Région, pour faire le point sur les déploiements réalisés et les moyens prévus pour permettre l'accès au THD pour tous.

À cette occasion, le SIPPEREC a présenté les enjeux pour les Réseaux d'Initiative Publique THD qu'il met en œuvre sur le territoire. Le syndicat a également rappelé les attentes des collectivités concernant la transparence des déploiements engagés. Chaque collectivité adhérente s'est vue, par ailleurs, remettre un dossier faisant état du déploiement des réseaux THD sur son territoire. L'ensemble de ces informations est disponible sur l'Extranet du SIPPEREC.



### Votre contact :

**Vincent Fouchard**, directeur adjoint du pôle numérique et ville connectée  
vfouchard@sipperec.fr / Tél : 01.44.74.32.05

### Pour en savoir plus :

un compte-rendu de cette matinée sera prochainement disponible.

L'Essentiel est téléchargeable sur le site web **www.sipperec.fr**

## ÉNERGIES

**La qualité de distribution de l'électricité : un critère essentiel**

Un des principaux indicateurs de la qualité de la distribution d'électricité est le temps de coupure moyen annuel par abonné en basse-tension. Les techniciens l'appellent le critère B. Sur la concession du SIPPAREC, ce temps de coupure moyen s'établissait en 2016 à 34,7 minutes. Au début des années 2000, il était de l'ordre de 20 minutes et a depuis connu une progression tendancielle constante.

La fiabilité du critère B communiqué par Enedis est cruciale dans les relations du SIPPAREC avec le concessionnaire qui s'est engagé dans l'avenant signé en avril 2016 à un temps de coupure annuel moyen de 25 minutes au terme du contrat en 2029.

Le syndicat a donc mené une mission de contrôle, sur ce sujet pour les exercices 2013 à 2015 afin d'analyser la méthode de saisie des incidents chez le concessionnaire et la fiabilité du critère B.

Conclusions : le temps de coupure est établi de manière entièrement manuelle, ce qui comporte un risque d'erreur, de plus le temps de coupure moyen moyenne-tension et basse-tension est sous-estimé compte tenu de la méthode de collecte de certains incidents, enfin il n'est pas exhaustif puisqu'il exclut les coupures sur les ouvrages de branchement. Pour le fiabiliser, le SIPPAREC demande notamment à ce que les compteurs communicants et les systèmes d'informations associés puissent être utilisés pour le calcul d'un temps de coupure moyen exhaustif et indiscutable.

**Plein gaz sur l'hydrogène**

Dans le cadre du développement de son activité hydrogène, le SIPPAREC a publié un marché pour se faire accompagner dans la réalisation d'un schéma directeur pour le développement de solutions hydrogène (Production, Stockage,

Distribution, Mobilité, ...). La Ville de Paris a souhaité s'associer au syndicat pour réaliser cette étude qui couvrira la capitale et le territoire du SIPPAREC. L'ADEME Île-de-France est partenaire du projet.

## LES CHIFFRES DU MOIS

**3,85 millions d'€  
pour la transition énergétique**

C'est le montant des subventions attribuées en 2017 par le SIPPAREC au titre des actions liées à la transition énergétique. Les enveloppes par commune allant de 54 k€ à 176 k€ définies selon la superficie et la population sont reconduites pour l'année 2018. Il est rappelé que les communes adhérentes à la compétence électricité peuvent déposer leur dossier dès à présent pour bénéficier de ce soutien financier pour leurs projets (rénovation éclairage ou bâtiment, véhicules électriques, bornes de recharge...)

**385 000 €  
pour lutter contre la précarité énergétique**

Le fonds précarité énergétique de 385 k€ au titre de l'année 2017 a été consommé dans son intégralité, l'essentiel de la dépense ayant porté sur l'aide au paiement des factures d'électricité et la rénovation thermique de logement.

+ d'info auprès de **Bérénice Concentrait-Royo**,  
bconcentraitroyo@sipparec.fr / Tél : 01.44.74.32.02

## AGENDA

→ **Les prochains rendez-vous du SIPPAREC**

**LE JEUDI 8 MARS À 9H > Matinée sur la protection des données** - Espaces Diderot, 10, rue Traversière, 75012 Paris

**LE JEUDI 15 MARS À 8H30 > Petit-déjeuner organisé avec le SIGEIF sur le thème « Présentation du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergies pour la 4<sup>e</sup> période »** - Pavillon de l'eau, Paris 16<sup>e</sup>

**DU 10 AU 12 AVRIL > Salon de l'AMIF** - Paris Event Center, Paris 19<sup>e</sup>

Pour participer aux petits-déjeuners du SIPPAREC, inscrivez-vous auprès du service communication : [communication@sipparec.fr](mailto:communication@sipparec.fr)

→ **LE PROCHAIN COMITE DU SIPPAREC aura lieu à l'ESPACE VAN GOGH, le 22 mars 2018**

**SIPPAREC**  
ÉNERGIES ET COMMUNICATIONS